

226C1576
FR0000054470-FS0821

18 septembre 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 17 septembre 2026, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 septembre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, à cette date, indirectement, 13 824 407 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 10,15% du capital et 9,34% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities LLC	95 050	0,07	95 050	0,06
JP Morgan Securities plc	13 729 357	10,08	13 729 357	9,27
Total JP Morgan Chase & Co.	13 824 407	10,15	13 824 407	9,34

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché et d'une diminution du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 15 septembre 2026, 4 297 456 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 2 055 888 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 92 contrats « *call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 30 novembre 2026 et le 22 avril 2027 et (ii) 2 055 888 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 24 contrats « *put options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 3 décembre 2026 et le 22 avril 2027; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir, au 15 septembre 2026, 93 379 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) au titre d'un contrat de « *third party ADR where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

¹ Sur la base d'un capital composé de 136 237 168 actions représentant 148 049 837 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 15 septembre 2026, 2 958 904 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de 63 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 30 novembre 2026 et le 19 septembre 2033².

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au 15 septembre 2026, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle :

- 423 240 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 15 novembre 2031 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 39,4563 € ;
- 22 810 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *right of use held on oceanes* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et lui permettant d'utiliser jusqu'au 15 novembre 2031 les actions visées par le contrat, au prix unitaire de 39,4563 € ;
- 138 814 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 5 décembre 2031 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 40,3413 € ; et
- 7 436 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *right of use held on oceanes* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et lui permettant d'utiliser jusqu'au 5 décembre 2031 les actions visées par le contrat, au prix unitaire de 40,3413 €.

2. Par courrier reçu le 18 septembre 2026, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 septembre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 10% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement, 13 178 307 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 9,67% du capital et 8,90% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities LLC	95 050	0,07	95 050	0,06
JP Morgan Securities plc	13 083 257	9,60	13 083 257	8,84
Total JP Morgan Chase & Co.	13 178 307	9,67	13 178 307	8,90

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 4 297 456 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 2 055 888 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 92 contrats « *call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 30 novembre 2026 et le 22 avril 2027 et (ii) 2 055 888 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 24 contrats « *put options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 3 décembre 2026 et le 22 avril 2027; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 93 379 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) au titre d'un contrat de « *third party ADR where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 2 897 978 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de 64 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 30 novembre 2026 et le 19 septembre 2033².

² Sur la base d'un delta de 1.

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle :

- 326 935 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 15 novembre 2028 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 39,4563 € ;
 - 22 810 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *right of use held on océanes* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et lui permettant d'utiliser jusqu'au 15 novembre 2031 les actions visées par le contrat, au prix unitaire de 39,4563 € ;
 - 133 856 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 5 décembre 2031 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 40,3413 €.
-